

Étapes et calendrier de l'AMI

Septembre 2026	Lancement de l'AMI
Octobre 2026	Date limite de réponse : 31 octobre 2026
Décembre 2026	Sélection des collectivités lauréates
Janvier 2027	Écriture des cahiers des charges des études pré-opérationnelles pour chaque projet sélectionné Participation des collectivités lauréates à un voyage d'étude
Février 2027 - Mars 2027	Consultation et sélection des prestataires
Avril 2027 - Décembre 2027	Réalisation des études
Janvier 2028	Participation au séminaire collectif de restitution finale



Conditions préalables

- > Maîtrise foncière publique acquise ou en cours d'acquisition et par défaut outil de maîtrise du foncier en place (DUP, Emplacement Réservé)
- > Constructibilité du site du projet

Critères de sélection

- Priorité sera donnée :
- > à la reconquête du bâti existant et à la mobilisation de terrains en « dents creuses » et de friches bâties.
 - > aux projets identifiés dans un document de planification (OAP).
- Une répartition géographique des projets à l'échelle du Parc sera recherchée.

Contact

Alexis NICOLAS
Chargé de mission urbanisme et foncier
Tél. : 06 17 41 94 88
anicolas@parc-monts-ardeche.fr

Cédes photographiques : les Parcs Ardèche, Bertrand STOLLET (Geoffrey MATHEU), OPP des Monts d'Ardèche



Communes
Intercommunalités

Appel à Manifestation d'Intérêt - AMI pour la réalisation d'études d'urbanisme pré-opérationnelles

2026

- > Reconquête du bâti
- > Mobilisation de terrain en «dents creuses»
- > Densification et extension urbaine



Parc naturel régional des Monts d'Ardèche
50 allée Marie Sauzet 07380 JAUJAC
04 75 36 38 60 - accueil@parc-monts-ardeche.fr
www.parc-monts-ardeche.fr



Vous accompagner dans vos projets d'aménagement !

A travers un **soutien technique et financier**, le Parc naturel régional des Monts d'Ardèche propose un **Appel à Manifestation d'Intérêt** pour :

- > **faciliter l'engagement de projets d'aménagement exemplaires** en matière de sobriété foncière et répondant aux spécificités propres à chaque territoire ;
- > **partager une culture commune** de la sobriété foncière ;
- > **faire mieux connaître les outils** fonciers, juridiques, administratifs mobilisables et de partager des **retours d'expériences positifs**.

Contexte

La **sobriété foncière** est un enjeu central pour l'aménagement des collectivités territoriales.

La **loi Climat & Résilience** a placé la maîtrise de la consommation foncière comme l'une des priorités d'actions pour lutter contre l'effondrement de la biodiversité et préparer l'adaptation aux dérèglements climatiques.

Elle a introduit **des principes qui** :

- implique un changement de pratique dans l'aménagement de l'espace ;
- représente une opportunité de penser autrement l'habitat de demain à partir de l'existant.

Comment reconvertir une friche industrielle sur ma commune pour créer des logements et de l'activité ?

Comment reconquérir le bâti vacant dans ma commune ?

Comment aménager un terrain en « dent creuse » au cœur du village ?

Sobriété en question

Comment concevoir une extension mesurée en greffe de village, sobre et de qualité ?

La **charte du Parc** naturel régional des Monts d'Ardèche a mis en avant la nécessité de **limiter au maximum la consommation de terres agricoles ou naturelles**, de **prioriser la reconquête du bâti** dans les bourgs et villages, d'**optimiser les espaces urbanisés existants et futurs**, d'éviter l'urbanisation linéaire et éparse.

Objet de l'AMI

Soutenir **3 études d'urbanisme pré-opérationnelles** illustrant une démarche de sobriété foncière.

L'**étude d'urbanisme pré-opérationnelle** c'est l'**étape incontournable d'un projet**. Elle vise à vérifier l'opportunité du projet, à tester sa faisabilité et à préparer les modalités d'action nécessaires en vue du passage à l'opérationnel.

Elle comprend :

- > **Un diagnostic partagé et une identification des enjeux** du site au regard de critères environnementaux et climatiques, paysagers, sociaux, économiques, culturels, santé, etc.
- > **Un programme et un scénario préférentiel d'aménagement**
- > **Une feuille de route** en matière de sobriété foncière, qualitative et réaliste d'un point de vue technique et financier.

Public cible

- > Commune
- > Intercommunalités

Modalités financières

- > Pour chaque étude pré-opérationnelle, participation du Parc naturel régional des Monts d'Ardèche à hauteur de 18000 euros HT.
- > Participation de chaque collectivité à hauteur de 4000 euros minimum.

Passons à l'action !

Pour votre territoire, une étude pré-opérationnelle exemplaire en matière :

- > de **sobriété foncière** et d'**innovation urbaine et sociétale** témoignant de nouvelles dynamiques en matière d'aménagement.
- > de **qualité du cadre de vie** : diversité de l'offre en logements, qualité environnementale, architecturale et urbaine (confort d'usage, qualité des aménagements et des matériaux, économie d'énergie, réemploi), traitement des espaces publics et collectifs, organisation des mobilités, etc.
- > d'**adaptation au dérèglement climatique** et de **préservation de la santé**.
- > de **préservation et de valorisation de la biodiversité et de la ressource en eau**.

Chaque étude intégrera une **démarche participative** permettant d'associer les différents acteurs intéressés au projet (élus, partenaires institutionnels, acteurs socio-économiques, usagers du site de projet, etc.).

